

PROGRAMME DE FORMATION

Formation de conduite chariot automoteur à conducteur porté

Référence : CACESO04

VOTRE BESOIN : (ou votre problématique)

Rappel du décret 98-1084 du 2 décembre 1998 avec les recommandations de janvier 2020.

La délivrance de l'autorisation de conduite doit être faite selon 3 critères :

1. Un Examen d'aptitude réalisé par le médecin du travail.
2. Un contrôle des connaissances et savoir-faire de l'opérateur pour la conduite en sécurité.
3. Une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

NOTRE REPONSE :

Mettre en place une formation basée sur :

La connaissance des responsabilités en tant que conducteur de chariot automoteur.

L'identification des règles et consignes de sécurité spécifiques à la fonction de cariste.

Les opérations de maintenance et de vérification.

La mise en pratique d'une conduite préventive au sein de l'entreprise.



Dates et lieux : Nous contacter
02.41.60.48.16
integralformation@orange.fr

PUBLIC ET PREREQUIS

- Toute personne amenée à utiliser un chariot automoteur de manutention.

Prérequis : Avoir 18 ans révolus le jour de la formation. Être médicalement apte par le médecin du travail.

MODALITE DE LA FORMATION

- Entre 7 heures et 28 heures en **présentiel**.
- Effectif moyen : **6 personnes maximum par formateur et en fonction du nombre de catégories à former.**



Cette prestation est accessible sous conditions aux personnes en situation de handicap.

OBJECTIFS

- Selon la R489, les participants seront capables de conduire en toute sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté dans l'entreprise.
- D'identifier les règles et les consignes de sécurité spécifiques à l'utilisation des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.
- Réaliser les opérations de maintenance et de vérification.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée par des formateurs qualifiés, et ou testeurs dont les compétences techniques, pédagogiques sur la sécurité et la conduite chariots automoteurs de manutention à conducteur porté sont actualisées et titulaires du CACES R489.
- Diaporama et vidéos : INRS.

VALIDATION /EVALUATION

- Démonstrations et **exercices pratiques sur la méthode** de la manipulation des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté dans l'entreprise.
- Avec un testeur habilité, l'**examen théorique** via un **test théorique** et l'**examen pratique** via des **exercices de conduite** sanctionnent la délivrance du Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité.
- Un **examen théorique** via un **QCM** et **pratique** avec un **exercice de manipulation** sanctionnent l'aptitude des participants.
- Evaluation de la formation par les participants avec le document « **Evaluation de la formation** ».
- **Durée de validité :** 5ans

DOCUMENTS REMIS

- Attestation de formation remise au participant.
- Attestation de présence.
- Les cartes de Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité.



Integral Formation

integralformation@orange.fr

PROGRAMME DE FORMATION

Formation autorisation de conduite chariot automoteur à conducteur porté

DEROULE DE LA FORMATION

✦ ACCUEIL - PRESENTATION DE LA FORMATION ET TOUR DE TABLE.

Durée : 10 minutes

Moyens à planifier :

Salle et vidéoprojecteur. Zone de conduite permettant les exercices et l'examen pratiques en toute sécurité.

En cas de PANDEMIE, application des recommandations INRS.

✦ PARTIE THEORIQUE

- Sensibilisation à la sécurité (coût et dommages engendrés par les accidents du travail).
- Législation relative à l'emploi des chariots élévateurs.
- Classification des chariots, sources d'énergie et possibilité d'utilisation.
- Responsabilités et devoirs du cariste, le règlement de l'entreprise.
- Vérifications journalières obligatoires et maintenance de 1^{er} niveau.
- Les règles et consignes de l'Entreprise. Le plan de circulation.
- Notions d'équilibre et de capacité des chariots, lecture de la plaque de charge.
- Consignes et règles d'utilisation, levage, circulation, gerbage et dépose d'une charge, chargement et déchargement des transporteurs, travail à quai.
- Consignes de stockage.

✦ PARTIE PRATIQUE

- Vérifications journalières sur chariot élévateur, prise de poste.
- Evolution à vide, en marche avant et arrière, prise et dépose de charge, circulation en charge, gerbage et dégerbage, stockage et déstockage en palettier, chargement et déchargement de véhicules, toutes ces opérations dans diverses conditions de travail.
- Manutentions spécifiques à l'entreprise.
- Stationnement des engins.

✦ UN CONTROLE CONTINU DES CONNAISSANCES EST EFFECTUE ET UN EXAMEN THEORIQUE ET PRATIQUE SANCTIONNE LA DELIVRANCE DE LA CERTIFICAT D'APTITUDE A LA CONDUITE EN SECURITE

Durée : 6 Heures 40 et 27 Heures 40

✦ BILAN, SYNTHESE DU STAGE ET EVALUATION DE SATISFACTION DES STAGIAIRES. 10 minutes.

Support à transmettre pour les stagiaires : « conduite en sécurité des chariots automoteurs de manutention ». Ressources pédagogiques MémoForma.